

## Diplôme en économie bancaire ES

### Formulaire d'inscription 2012

<b>Lieu de formation</b>	Genève	c/o Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) La Praille, Route des Jeunes 12, 1227 Carouge		
<b>Début de la formation</b>	Septembre 2012	En 1 <sup>re</sup> année, les cours en présentiel on lieu : mardi 17.30-20.45, jeudi 13.00-20h00 et samedi 08.30-11.45		
<b>Frais totaux</b>	CHF 24'900.-	Payables en 3 acomptes de CHF 8'300.- au début de chaque année scolaire		
<b>Coordonnées</b>		<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Je souhaite recevoir le matériel d'études :	Nom	_____		
	Prénom	_____		
	Date de naissance	_____		
	Lieu d'origine	_____		
<input type="checkbox"/> à mon adresse privée	Rue/N°	_____		
	NPA/Lieu	_____		
	Téléphone privé	_____		
	Portable	_____		
<input type="checkbox"/> à mon adresse professionnelle	Mail privé	_____		
	Employeur	_____		
	Fonction	_____		
	Adresse	_____		
	NPA/Lieu	_____		
	Téléphone prof.	_____		
	Mail prof.	_____		
	Employé depuis	_____		
	Diplôme ou certificat fédéral de capacité obtenu	_____		

Adresse de facturation si elle est différente de l'adresse privée citée ci-dessus  
(SVP écrire en lettres capitales)

Entreprise \_\_\_\_\_  
 Nom/Prénom \_\_\_\_\_  
 Rue/N° \_\_\_\_\_  
 NPA/Lieu \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : L'ensemble du matériel d'études du 1<sup>er</sup> semestre sera envoyé par poste dans le courant du mois d'août. Dès lors, le premier acompte sera dû.**

**Nous vous prions d'envoyer votre inscription (pages 1 et 2 du présent document) et les annexes requises à :**

AKAD Banking+Finance  
c/o ISFB  
La Praille  
Route des Jeunes 12  
1227 Carouge

**Annexes :**

Une copie des documents/diplômes requis pour accéder à cette formation doit être annexée à la demande. Il s'agit en particulier de :

- Certificat attestant d'une activité professionnelle d'au moins 50% dans une banque ou un établissement financier,
- Certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé(e) de commerce, branche banque, ou diplôme d'autres formations,

Avec un CFC qui n'est pas de la filière (CFC d'une autre branche) :

- Confirmation de participation au Certificat ISFB en Business Banking ou en Private Banking, confirmation de participation à un cours CYP (Center for Young Professional in Banking, [www.cyp.ch](http://www.cyp.ch)) ou confirmation de participation à des cours spécialisés en banque.

**Délai d'inscription : 15 juin 2012. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Passé ce délai, l'ESBF ne sera plus en mesure de garantir une place dans la filière.**

---

Lieu, date

---

Signature du candidat

Par ma signature, je confirme avoir lu les conditions générales ci-après et les accepte sans réserve

---

Signature et timbre de l'employeur (s'il finance l'inscription)

## Conditions générales

---

### 1 Entrée en vigueur

---

Le contrat entre le prestataire de la formation, AKAD Ecole Supérieure spécialisée en Banque et Finance SA (ci-après « AKAD »), et le participant entre en vigueur dès la signature par ce dernier qui doit s'acquitter des frais d'inscription dès le premier envoi du matériel didactique.

### 2 Inscription

---

L'inscription doit être effectuée par voie écrite ou électronique, puis confirmée par le secrétariat. Le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des dossiers. La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin. Une inscription est possible, sur demande, entre la date de clôture et le début des cours.

### 3 Annulation de l'inscription

---

Les participants peuvent annuler leur inscription sans frais jusqu'au 31 juillet. Le matériel didactique déjà fourni devra être retourné en parfait état. Des frais de dossier de CHF 700.- seront prélevés pour les demandes d'annulation déposées entre le 1<sup>er</sup> août et le début des cours. Le matériel didactique déjà utilisé sera facturé en sus des frais de dossier. A compter de la date de début des cours, le délai de résiliation normal s'applique en cas d'annulation de l'inscription, c'est-à-dire que la totalité des frais annuels d'écologie sont dus.

### 4 Interruption des études avant la fin du cursus

---

Une interruption prématurée (résiliation) des études est possible à la fin d'un semestre (fin février/fin août) par envoi d'une lettre recommandée au plus tard un mois avant la fin du semestre (31 janvier/31 juillet, le cachet de la poste faisant foi). Dans la mesure où la résiliation est effectuée avant la date limite, seuls les frais d'écologie du semestre en cours sont dus. Dans le cas d'une résiliation à la suite de sanctions disciplinaires, les frais d'écologie du semestre en cours sont dus. En cas d'interruption des études, les points de prestation obtenus pendant le cursus restent valables pour une durée de 3 ans conformément au Règlement de qualification.

### 5 Interruption pour cause de non-respect des conditions de promotion

---

Si un participant n'a pas réussi son année d'études et ne peut être admis en année supérieure, ni de façon provisoire ni de façon définitive, le contrat fait l'objet d'une résolution pour cause de non-respect des conditions de promotion, sans répercussion financière pour le participant. En cas de redoublement de l'année d'études, une réinscription est nécessaire.

Si l'interruption des études est due à la non-validation d'examens de rattrapage ou à une décision de recours négative, les frais d'écologie déjà versés pour le semestre en cours seront remboursés. Le matériel didactique devra être retourné en parfait état et le matériel didactique déjà utilisé sera facturé.

### 6 Frais d'écologie/conditions de paiement

---

Les frais d'écologie sont payables d'avance pour l'année scolaire. Des absences dues au service militaire, à une maladie, à des congés ou à des obligations professionnelles ne donnent droit à aucune réduction des frais d'écologie. Les participants dont l'écologie n'est pas réglé directement par l'employeur peuvent, sur demande, bénéficier d'autres modalités de paiement.

### 7 Prestations comprises dans les frais d'écologie

---

Les frais d'écologie couvrent l'ensemble des prestations nécessaires à la formation, exceptés : les événements facultatifs, la littérature spécialisée, les textes législatifs, le matériel auxiliaire et les frais occasionnés par les formations de plusieurs jours tels que les frais d'hébergement ou de déplacement.

---

## **8 Durée de validité des frais d'écolage**

Les frais d'écolage restent inchangés pendant la durée des études. En cas de reprise des études après une résiliation, les frais d'écolage applicables correspondent à ceux en vigueur à la date de la reprise.

---

## **9 Conditions nécessaires au suivi du cursus**

Le suivi de ce cursus nécessite un accès Internet.

---

## **10 Annulation du cursus**

AKAD se réserve le droit d'annuler un cursus si le nombre d'étudiants n'est pas suffisant (moins de 19 participations) à la date de clôture des inscriptions. Les personnes inscrites en seront immédiatement informées. Tout recours contre AKAD en cas d'annulation est exclu.

---

## **11 Report/annulation de séminaires**

Si nécessaire, AKAD se réserve le droit d'annuler ou de reporter des séminaires pour des raisons d'ordre organisationnel.

---

## **12 Sites de formation**

AKAD se réserve le droit de fermer provisoirement ou définitivement un site de formation et de dispenser les cours et les séminaires correspondants dans un autre lieu.

---

## **13 Assurance**

La souscription d'une assurance-accidents ou d'une assurance responsabilité civile est à la discrétion du participant.

---

## **14 Dispositions finales**

AKAD se réserve le droit d'effectuer des modifications dans le programme de formation et dans l'organisation en vue d'améliorer sa prestation.

---

## **15 Protection des données**

Le contractant autorise expressément l'enregistrement de ses informations personnelles (nom, prénom, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone) à des fins internes et leur utilisation dans le cadre d'actions de marketing conduites par AKAD.

AKAD se réserve le droit de communiquer des informations concernant les prestations et le comportement d'un participant au sein de son cursus à son employeur, dans la mesure où celui-ci apporte une contribution aux frais d'écolage.

---

## **16 For juridique/droit applicable**

Le for juridique est situé à Zurich. Le contrat est soumis au droit suisse.